

28 novembre 2007

N° 56 – 2007

Pour toute information complémentaire, contacter :

Beat Werder +33 (0)1 46 98 71 39

Directeur de la Communication

Marco Circelli +33 (0)1 46 98 72 17

Directeur des Relations Investisseurs

SCOR SE annonce le remboursement par SCOR Holding (Switzerland) SA des titres de créance subordonnés garantis pour un montant de 200 millions USD, échéance 2032

SCOR SE informe que sa filiale SCOR Holding (Switzerland) SA a annoncé sa décision de faire procéder au remboursement de l'ensemble des Titres de Créance Subordonnés garantis au taux de 8,25%, échéance 2032, émis par Converium Finance S.A. (les "Titres de Créance") pour un montant total en principal de 200 millions USD.

Paolo De Martin, Chief Financial Officer de SCOR, a déclaré: "Le remboursement des Titres de Créance représente un nouveau pas vers l'optimisation de la structure du bilan de SCOR, comme défini dans le plan stratégique 'Dynamic Lift V2'. Le remboursement réduira les frais de financement futurs, étant donné le coût élevé de cette dette hybride. En outre, le remboursement des Titres de Créance permettra à SCOR Holding (Switzerland) SA d'avancer vers le retrait de la cote de ses titres ainsi que vers la fin de ses obligations en termes de reporting conformément au *US Securities Exchange Act* de 1934."

La date de remboursement est le 24 décembre 2007. Les Titres de Créance seront remboursés pour leur montant en principal, plus un montant correspondant au paiement des intérêts courus à la date de remboursement. Le numéro de CUSIP des Titres de Créance est le 21248Y202.

Une Notification de Remboursement a été adressée par Bank of New York, administrateur des Titres de Créance.

*
* *

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y

SCOR SE

1, av. du Général de Gaulle
92074 Paris La Défense Cdx
France

Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00

Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09

www.scor.com

RCS Nanterre B 562 033 357

Siret 562 033 357 00020

Société Européenne au Capital

de 1 439 335 470,20 Euros

28 novembre 2007

N° 56 – 2007

compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des évènements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences significatives entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 10 avril 2007 sous le numéro D.07-0294, tel que mis à jour par la seconde note complémentaire visée par l'AMF le 12 juin 2007 sous le numéro 07-183, décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR.

SCOR SE

1, av. du Général de Gaulle
92074 Paris La Défense Cdx
France

Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00
Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09
www.scor.com

RCS Nanterre B 562 033 357
Siret 562 033 357 00020
Société Européenne au Capital
de 1 439 335 470,20 Euros